

DÉPARTEMENT DU VAR



MAIRIE
LES ARCS SUR ARGENS
Code Postal : 83460
SERVICES TECHNIQUES
Téléphone : 04.94.47.56.70
Fax : 04.98.10.40.01

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Définition : la permission de voirie est un acte administratif autorisant l'occupation du domaine public pour des installations, ouvrages, travaux ou constructions qui modifient l'assiette du domaine public et impliquent un scellement dans le sol ou le sous-sol. Toute demande doit être formulée au moins 1 mois avant la date souhaitée de début de l'occupation.

	DEMANDEUR	ENTREPRISE QUI EFFECTUE LES TRAVAUX
Nom		
Prénom		
Adresse :		
Tél :		
Courriel		

OBJET DE LA DEMANDE

Pièces à joindre : Plan de situation & Esquisse du projet avec l'emprise demandée & Photos si besoin

Date début de l'occupation :

Durée de l'occupation demandée :

**Vous sollicitez donc
l'autorisation :**

pour une emprise de m² (*)

pour une emprise de ml (*)

d'abaisser les bordures de trottoirs

de poser une gargouille dans le trottoir

d'effectuer un branchement s

de poser un busage

des travaux d'aménagement de voirie

d'installer une terrasse scellée au sol

une palissade de chantier scellée au sol

un échafaudage scellé au sol

des travaux de réseaux- : réseau(x) concerné :

- DICT envoyée : oui non

- méthode utilisée : tranchée fonçage

- mesures réglementaires sollicitées : oui non

autre :

LOCALISATION

Adresse des travaux :

Parcelle N°

Section N°

Mesures réglementaires sollicitées par le demandeur en matière de stationnement et/ou de circulation		
<i>Plan cadastral à joindre impérativement</i>		
Circulation des véhicules :	<input type="checkbox"/> Rue barrée -	déviations par les rues
	<input type="checkbox"/> Alternée par	<input type="checkbox"/> feux tricolores <input type="checkbox"/> panneaux B15-C18 <input type="checkbox"/> panneaux K10 (manuel)
	<input type="checkbox"/> Restreinte sur ___ chaussée	
	<input type="checkbox"/> Sens unique - à préciser :	
	<input type="checkbox"/> Vitesse limitée au droit du chantier	à ___ km/h
Circulation des piétons :	<input type="checkbox"/> Cheminement maintenu	
	<input type="checkbox"/> Cheminement impossible -	déviations prévues par le passage piétons : à créer
Stationnement interdit et gênant :	<input type="checkbox"/> côté pair entre les n° ___ et ___	
	<input type="checkbox"/> côté impair entre les n° ___ et ___	
	<input type="checkbox"/> autres emplacements :	

Informations importantes :

Ce formulaire de demande émane du règlement de voirie de la Ville des Arcs sur Argens, pris par voie de délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2018. Chaque demandeur est censé connaître ce règlement. En application dudit règlement, le paiement d'une redevance peut être demandé. Celle-ci est fonction de l'ampleur et de la durée de l'occupation.

L'absence de réponse reçue par le demandeur avant la date souhaitée de mise en œuvre de l'occupation du domaine public vaut refus d'autorisation de la ville des Arcs sur Argens.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.

A _____, le

AVIS du MAIRE

Favorable

(signature)

Défavorable